

Communiqué du 15 décembre 2018 : La procédure contre le SIEDA gagne en surdité !

La procédure d'aveyronnais contre le SIEDA prend une tournure rocambollesque suite à la réponse de son défenseur, le cabinet Ravetto.

Le SIEDA, censé représenter les usagers aveyronnais et les communes dans leurs litiges avec Enedis, refusent depuis mai 2017 toute rencontre avec ses administrés et avec les élus souhaitant discuter des difficultés rencontrées lors du déploiement. Rencontres qui ont pourtant eu lieu très positivement en d'autres départements.

Ce refus inexplicable a amené 140 aveyronnais à mettre en demeure le SIEDA de réagir aux méthodes de déploiement irrespectueuses des habitants, puis les a amenés à saisir la justice en octobre 2018 face au nouveau refus du SIEDA.

En décembre 2018, pour seule réponse aux difficultés des aveyronnais face à ce déploiement, le SIEDA conteste devant la justice le droit des aveyronnais de lui demander d'intervenir.

Il précise même que les très nombreux témoignages constatant de nombreuses tensions, violences, intimidations, chantage, abus de faiblesse, consignés officiellement et transmis au SIEDA, ne peuvent pas être pris en compte car arrivant trop tard au cours de la procédure.

C'est oublier un peu vite que l'ensemble des élus aveyronnais : maires, Conseillers Départementaux, Députés, et donc l'ensemble des vices-présidents et président du SIEDA, l'administration du SIEDA, furent tenus au courant depuis de nombreux mois des méthodes de déploiements sur le département.

En effet, les citations éloquentes sur ces méthodes de déploiement, avec les lieux et dates, furent accompagnés des signatures de la Ligue des Droits de l'Homme de Rodez, des associations agréées le Comité Causse Comtal, de la Fédération des Grands Causses, et de l'ensemble des collectifs aveyronnais, sans compter sur la Une de La Dépêche publiant un exemple de ce genre de situation, avec noms et photos à l'appui, et sur les 50 articles de presse locale et radios qui depuis deux ans rapportent de telles tensions et réclamations.

Malgré cela, le SIEDA considère ces témoignages comme manquant d'éléments tangibles prouvant leur véracité, et ne lui permettant pas de soupçonner légitimement un manquement d'Enedis à ces obligations...

Continuons, le SIEDA tente de faire passer la démarche des aveyronnais auprès du SIEDA pour une remise en cause globale du déploiement au niveau national. Le SIEDA ayant alors beau jeu de se déclarer incompétent pour une telle remise en cause.

L'ensemble de nos courriers et échange de mails avec le SIEDA, prouvent au contraire que dès mai 2017, les collectifs souhaitaient discuter des modalités du déploiement en abordant des points précis : respect de la propriété privée, tensions entre les poseurs et les habitants, formation des poseurs, méthodes de pose pouvant engendrer une insécurité sur le réseau électrique.

En aucun courrier vers le SIEDA, y compris celui de plusieurs mairies qui demandaient une rencontre, il n'est question d'arrêt du déploiement. Les 50 réunions publiques dans le département et les dizaines de rencontres avec les élus municipaux en attestent.

Enfin, droit dans son rôle d'autorité de contrôle sur Enedis, le SIEDA, syndicats d'élus au service des citoyens, réclame aux aveyronnais qui cherchent à l'informer et à le rencontrer depuis deux ans, qui proposent une issue positive à ces tensions permettant aux communes de gérer cette situation au niveau départemental... le SIEDA demande au Tribunal de condamner les requérants aux frais de justice de 5000 euros.

Si les élus du SIEDA, tout comme le Conseil Départemental ne donnant pas suite à notre demande de rencontre, perdurent en leur aveuglement au détriment des habitants, la démocratie aveyronnaise en sortira amoindrie. Merci aux élus du SIEDA pour l'exemple donné !